

SI/18/3

NOTE AU DIRECTEUR GENERAL DES SPORTS ET LOISIRS

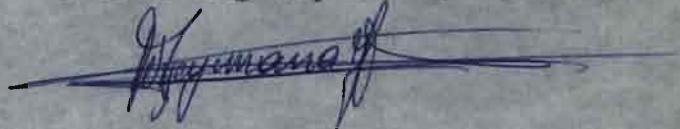
Concerne: Les avantages qu'a notre pays pour faire part à l'Union des Fédérations Nationales de Cyclisme de l'Afrique Centrale.

- Un pays membre ^{de cet} d'un organisme sportif ^{et} prend part active aux importantes activités de ce dernier (Conférences, Compétitions) et surtout s'acquie de ses cotisations
- Pour les pays enclavés tel que le notre c'est une occasion de se manifester
- Les organismes de ce genre, au programme d'activités qu'ils élaborent, prévoient les formations et recyclages des cadres sportifs qui profitent aux pays les moins avancés au sport.
- Au cours des réunions, les problèmes qui pèsent à un pays donné sont exposés devant les représentants de l'Association des Comités Nationaux Olympiques et transmis à la Solidarité Internationale Olympique qui essaye de résoudre quelques uns.

Donc tous les points que je viens de citer se rapprochent plus à notre pays qui je crois bien a besoin de jouir des avantages qui reviennent à tout membre d'un organisme sportif donné.

L'Affiliation à l'UBCAC càd nous acquier des cotisations à cet organisme constitue un engagement qu'il faut honorer.

Fait à Kigali, le 21/01/1986.-



MB
23/1/86

Revue
pour Dec 89
DSCC
Rubis
12/1/86

NOTE AU DIRECTEUR GENERAL DES SPORTS ET LOISIRS

CONCERNE : La cotisation du Rwanda à l'Union des Fédérations Nationales de Cyclisme de l'Afrique Centrale.

Mais ici, nous versons un montant de 8.14\$ US au C.S.S.A. Zone IV dont le siège se trouve à KINSHASA, mais jamais à l'U.F.C.A.C. Je crois alors que c'est un organisme nouvellement fondé pour pouvoir promouvoir le Cyclisme en Afrique Centrale. Comme notre pays a des cyclistes qui pourraient rivaliser avec d'autres Africains surtout des pays de la Zone IV. Je demanderais que l'on adhère à cet organisme.

Retour
17.1.86

OK
UB
17/1/86

Coûtes les interet
les interet
matériel et politiques
avant d'en payer
quoique ce soit
NIZEYIMANA Jean Marie.- *19/1/86*

~~*[Signature]*~~
12/1/86

s'il est vrai que l'on a toujours
payé, il faut plutôt vrai comment le faire actuellement
est l'organisme mentionné est celui qu'il faut

17.1.86

ZONE DE DEVELOPPEMENT SPORTIF N° IV DU C.S.S.A.

Union des Fédérations Nationales de Cyclisme de l'Afrique Centrale
« U F C A C »

N/Réf. : UFCAC/SG/0175/85.

Objet : Paiement des Cotisations
annuelles de 1985.-

KINSHASA, le 01 NOV 1985

A traiter par	DGSL
Date entrée	2/11/85
N° Classement	0037/1508

Dire Sport
Celle cotisation
est elle connue
de Niroyet?
je ne sais pas -

A Monsieur le Président de
la Fédération Rwandaise de Cyclisme
à KIGALI (Rwanda)

Reuby

DI

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous rappeler
que votre Fédération n'a pas encore versé ses cotisations annuelles
auprès de l'Union, lesquelles s'élèvent à un total de 200.000 F.CFA

A cet effet, nous vous demandons de
bien vouloir envisager la possibilité de régler cette situation en
vue de permettre à notre jeune organisme de mieux assurer son bon
fonctionnement.

Veillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de nos sentiments sportifs.

LE SECRETAIRE GENERAL,



[Signature]
= PINDA KIKINGE =